



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté  
de la Légalité et de l'Environnement  
Bureau des Elections et de la Réglementation**

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION pour une demande d'habilitation départementale  
de publication d'annonces judiciaires et légales des services de presse imprimée**

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR :**

- Formulaire de demande d'inscription
- Attestation sur l'honneur
- 7 derniers numéros**, à minima, précédant la demande d'habilitation (permettant d'apprécier le caractère substantiel du volume d'informations consacrées au département et son renouvellement au moins hebdomadaire).
- Dernier certificat de la CPPAP

La demande d'inscription assortie des pièces demandées doit être transmise avant le : **20 novembre 2020**

- Raison sociale de l'entreprise éditrice :	
- Titre du service de presse :	
- Directeur de la publication : (NOM Prénom)	
- Personne en charge du dossier AJL :	NOM Prénom :
	Téléphone :
	Courriel :
- Adresse complète du siège social de l'entreprise éditrice :	
- Numéro d'inscription à la CPPAP en cours de validité :	
- Date de la première parution :	
- Surface réservée à la publicité :	
- Périodicité :	
<i>Justifier d'une diffusion payante par abonnement ou numéro (données moyennes sur les 6 derniers mois)</i>	
- Vente effective dans le département (nombre d'exemplaires) :	
- Tirage total (nombre d'exemplaires) :	
- Diffusion gratuite ou assimilée (nombre d'exemplaires) :	
- Invendus (nombre d'exemplaires) :	

Fait à :

Le :

**Signature et cachet** du représentant légal de l'entreprise éditrice du service de presse en ligne :

**Signature et cachet** de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes ou d'un organisme offrant la garantie de moyens d'investigation suffisants et notoirement reconnus comme tels :

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (NOM et prénom) .....

Directeur (trice) de la publication du journal quotidien / de l'hebdomadaire (rayer la mention inutile)

Titre de la publication .....

Déclare sur l'honneur m'engager à publier les annonces légales conformément aux dispositions prévues par la loi n°55-4 du 4 janvier 1955 et ses textes d'application :

- Décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;
- Arrêté du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Cet engagement comprend en particulier :

- Le respect du prix fixé, dans chaque département, pour une ligne d'annonce de 40 signes et des règles de tarif réduit prévues par l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié ;
- Le respect des règles de présentation des annonces fixées également par l'arrêté de 21 décembre 2012 modifié ;
- La mise en ligne sur la base de données ACTULEGALES gérée par l'APTE, association agréée par l'Etat pour la mise en ligne des annonces « vie des entreprises, sociétés et fonds de commerce » dans une base de données numérique centrale, en application de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 28 décembre 2012 susvisé.

Je m'engage également à porter à la connaissance de la préfecture du département d'habilitation tout changement intervenant en cours d'année (numéro d'inscription à la CPPAP, changement de contenu éditorial ou de périodicité de parution, changement du siège social, baisse importante de diffusion ou de la fréquentation, rachat du titre ou regroupement de plusieurs titres, etc.).

En outre, je déclare être informé(e) que :

Toute infraction aux dispositions de la loi n°55-4 du 4 janvier 1955 et aux textes pris pour son application est punie d'une amende de 9.000 euros. Et en cas de violation des conditions fixées par ces mêmes textes, le préfet pourra prononcer la radiation de la liste pour une période de trois à douze mois. En cas de récidive, la radiation de la liste pourra être définitive (article 4 de la loi n°55-4 du 4 janvier 1955).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende (article L 441-6 du code pénal).

Fait à .....

Le .....

**Signature** du représentant légal de l'entreprise éditrice du service de presse précédée de la mention "Lu et approuvé" :